



Province de Québec
District d'Abitibi-Ouest
Municipalité de Clerval

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CLERVAL, TENUE À LA SALLE MUNICIPALE, LE 5 FÉVRIER 2025, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MICHEL CLICHE, MAIRE.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents : les conseillers, Gaétan St-Jean, Chantal Mélançon, Nancy Gosselin, Nicole Therrien, Claire Paquet, Michel Cliche, maire, ainsi que la directrice générale, Stéphanie Côté.

2. ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du 8 janvier 2025 ;
4. Suivis aux procès-verbaux ;
5. Trésorerie ;
6. Correspondance ;
7. Dossiers des conseillers ;
8. Offre de dégel de ponceaux;
9. Déclaration des intérêts pécuniaires;
10. Téléthon la ressource;
11. Assurance salle municipale;
12. Projet schéma de couverture de risque révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest;
13. Dépôt projet structurant;
14. Dossier chevaux;
15. Période de questions;
16. Levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par Claire Paquet, appuyé par Chantal Mélançon et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le président.

Adoptée

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 janvier 2025 ;

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à tous les conseillers, sa lecture sera dispensée;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

Mis à jour 2023-02-01

2025-02-03

IL EST PROPOSÉ par Gaétan St-Jean appuyé par Nicole Therrien et résolu que le procès-verbal de la séance du 8 janvier 2025 soit adopté tel que présenté.

Adoptée

4. SUIVIS AUX PROCÈS-VERBAUX

Aucun suivi

5. TRÉSORERIE

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer, faite conformément aux engagements de crédit et aux dépenses autorisées;

IL EST PROPOSÉ par Nancy Gosselin appuyé par Gaétan St-Jean et résolu :

QUE la liste des comptes à payer au montant de 119 098.07\$ soit approuvée et d'en autoriser les paiements.

Adoptée

6. CORRESPONDANCE

La directrice générale résume les communications reçues depuis la dernière séance du conseil.

- Demande de dons téléthon la Ressource
- Suivi demande de soutien financier érosion chemin de l'île Nepawa
- Demande de don maison de la famille
- Message sûreté du Québec concernant de stratagème de fraude en cours

7. DOSSIERS DES CONSEILLERS

- Le conseiller Gaétan St-Jean mentionne que les portes du hangar devraient être installés cette semaine.
- Le maire Michel Cliche parle du dossier de l'érosion du chemin de l'île Nepawa, la dg fera des vérifications auprès de la firme d'ingénieur de val d'Or qui avait travaillé sur l'enrochement d'une partie de ce chemin.



Il mentionne aussi avoir reçu plusieurs appels suite à la dernière tempête, le déneigeur fait le travail a son mieux, nous demandons aux citoyens d'être cléments et patient, le déneigeur passera.

- La conseillère Chantal Mélançon nous parle du dépôt d'un projet structurant, nous avons un montant inutilisé, et si nous ne l'incluons pas dans un projet nous perdrons ce montant. Donc un dépôt de projet dans ce cadre sera fait afin de réaménager les terrains de l'Aire d'accueil, changer un ponceau problématique, faire installer le service d'eau et d'électricité à chaque terrain, ainsi que la construction d'un bloc sanitaire.

8. OFFRE DE DÉGEL DE PONCEAUX

Il est proposé par Nicole Therrien appuyé par Gaétan St-Jean d'offrir le service de dégel de ponceaux à la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg au prix de 225\$/l'heure pour l'année 2025.

VOTES POUR 5 VOTES CONTRE 0

Adoptée

9. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Les membres du conseil déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

10. TÉLÉTHON LA RESSOURCE

Attendu que nous avons reçu une demande de don de la part du Téléthon la ressource.

Attendu que la municipalité fait un don à tous les ans;

En conséquence, il est proposé par Chantal Mélançon. appuyé par Claire Paquet de remettre un don de 100\$ au téléthon La Ressource.

VOTES POUR 5 VOTES CONTRE 0

Adoptée

11. ASSURANCE SALLE MUNICIPALE

Attendu que la salle municipale est utilisée par 2 organismes,

2025-02-04

2025-02-05

2025-02-06



Procès-verbal du Conseil de Clerval

Mis à jour 2023-02-01

Attendu que les biens de ces organismes sont dans la salle municipale;

Attendu qu'il serait pertinent d'ajouter les biens de ces organismes à l'assurance de la salle municipale;

En conséquence, il est proposé par Nancy Gosselin, appuyé par Gaétan St-Jean..d'ajouter les biens de la Maison des jeunes ainsi que les biens de Réalisation clerval à la police d'assurance de la Municipalité avec une surprime de 86\$ plus taxes applicable jusqu'au renouvellement de la police au mois d'août 2025.

VOTES POUR : 5 CONTRE : 0

Adoptée

12. PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE RÉVISÉ DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST

Avis de la Municipalité de Clerval sur les propositions d'objectifs de protection

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risque de la MRC d'Abitibi-Ouest a été attesté par le ministre de la Sécurité publique le 23 octobre 2010 et est entré en vigueur le 1^{er} décembre 2010;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie (LRQ, c.S-3.4) (La Loi), l'autorité régionale doit procéder à la révision de son schéma, en commençant au plus tard huit ans après la date de son entrée en vigueur et en suivant la même procédure que celle pour l'établir. Le schéma révisé doit entrer en vigueur au plus tard 10 ans après cette date;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 14 de "La Loi", la MRC d'Abitibi-Ouest a soumis aux municipalités présentes sur son territoire, des objectifs de protection optimale qu'elle entend mettre de l'avant ainsi que des stratégies pour atteindre ces objectifs;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 16 de "La Loi", les municipalités doivent adopter une résolution afin de traduire, dans un plan de mise en œuvre, les actions et les conditions de ces propositions;

Il est proposé par Claire Paquet appuyé par Chantal Mélançon et résolu;

QUE la municipalité de Clerval donne un avis favorable aux propositions contenues dans le projet de schéma de couverture de risques révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest. Elle s'engage à appliquer les actions inscrites dans le plan de mise en œuvre du projet de schéma de couverture de risques révisé, version 2025, applicables à son territoire, ainsi que les conditions de réalisation de ces propositions.

2025-02-07



2025-02-08

13. DÉPÔT PROJET STRUCTURANTS

ATTENDU QUE la Municipalité de Clerval souhaite déposer une demande de financement pour un montant total de 57 892\$ dans le cadre Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC d'Abitibi-Ouest pour la réalisation du projet : Réaménagement Aire d'accueil

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan St-Jean appuyé par Nicole Therrien et résolu :

- D'APPUYER le dépôt de la demande de financement pour un montant total de 55 000\$ dans le cadre Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC d'Abitibi-Ouest pour la réalisation du projet ci-haut mentionné;
- D'ACCORDER au projet ci-haut mentionné le niveau de priorité #1
- DE DÉSIGNER Stéphanie Côté pour signer la demande et fournir tous les documents et les renseignements requis auprès de la MRC d'Abitibi-Ouest et en assurer le suivi auprès de celle-ci;
- D'AUTORISER Stéphanie Côté à signer, pour et au nom de La Municipalité de Clerval, les ententes ainsi que tous les documents requis et utiles pour donner effets à la demande de financement déposée à la MRC d'Abitibi-Ouest.

VOTES POUR 5 VOTES CONTRE 0

Adoptée

2025-02-09

14. DOSSIER CHEVAUX

Attendu que nous avons reçu une mise en demeure dans ce dossier;

Attendu que la demande dans la mise en demeure est pour le renouvellement du permis de construction d'une écurie et d'un manège intérieur;

Attendu que la construction de ces bâtiments serait dans une zone de villégiature ou les commerces ne sont pas autorisés;

En conséquence, il est proposé par Chantal Mélançon appuyé par Nicole Therrien De ne pas autorisé l'inspecteur municipal Jean-Guy Hébert à renouveler le permis de construction.

VOTES POUR 5 VOTES CONTRE 0

Adoptée

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Une citoyenne demande pour quel projet et à quel endroit nous comptons réaliser le projet structurant, la conseillère Chantal Mélançon mentionne que le projet est pour le réaménagement de l'Aire d'accueil au Soleil couchant.
- Une citoyenne demande pourquoi les évaluations ont augmentées comme ça cette année, nous lui expliquons que toutes les évaluations ont été refaites par l'évaluateur de la MRC pour refléter le marché

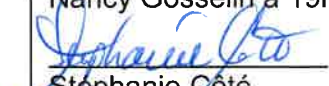


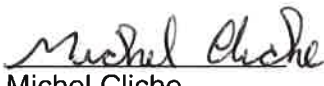
immobilier actuel, nous mentionnons aussi que puisque les évaluations ont augmenté, nous avons ajusté le taux de taxation en conséquence afin d'éviter que le prix des taxes augmente trop.

- Un citoyen pose des questions pour savoir quels sont les montants d'argent qui ont été donné pour le Noël des enfants, la conseillère Chantal Mélançon mentionne qu'un montant de 1750\$ a été utilisé pour faire l'achat de 50 cartes cadeaux qui ont tous été remises aux enfants. Il demande aussi combien d'argent a été donné à la maison de jeunes pour la fête de l'halloween, les conseillers mentionne que c'est la municipalité qui a fait l'achat d'environ 200\$ pour des bonbons et des décorations pour cette fête. Le seul don en argent remis à la maison des jeunes en 2024, a été un montant de 100\$ en 2024. Nous lui mentionnons que nous ferons les vérifications requises pour mettre sur papier tous les montants remis aux organismes de la municipalité.
- Un citoyen demande quand le bureau municipal sera ouvert a temps complet, la directrice générale, répond à cette question que puisqu'elle est en retour progressif et que la raison de son arrêt est de nature personnelle et confidentielle, les conseillers sont mis au courant du suivi de la situation mais que ce n'est pas du domaine public. Le temps dira si le retour à temps complet se fera sous peu. Actuellement le bureau municipal est ouvert 2 jours semaines (journées variables d'une semaine à l'autre) et que dans les prochaines semaines possiblement ouvert 3 jours semaine. Le tout sera mentionné sur l'affiche dans la porte du bureau municipal. Les gens peuvent tout de même prendre rendez-vous sur les journées de télétravail et la directrice se rendra au bureau sans problèmes.

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée sur la proposition de Nancy Gosselin à 19h27.


Stéphanie Côté
Directrice générale


Michel Cliche
Maire

« Je, Michel Cliche, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».